

Procès verbal de réunion n°2 du vendredi 30 janvier 2004

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du monde »

Etaient présents :

François DUGAST, Pascal OBSTETAR, Laurent GAUTHIER, Sébastien NAVASQUEZ,
Francis CHIONO, Christine et Jean-Noël CABASSY, Patrice VAN OYE, Pierre BEAUDESSON,
Frédérique BOZEC, Nathalie ROSAND

Excusé : Pascal CHARGERÉ

Lieu de réunion : domicile de la famille CABASSY, 42 bis avenue Victor Hugo à Dijon.

Ordre du jour :

Approbation du projet de règlement intérieur
Adhésion à l'association « Forestiers du monde »
Création des représentations locales officielles
Recherche des établissements bancaires pour hébergement des comptes courants
Désignation d'un trésorier
Point financier sur les dépenses engagées
Fixation du montant de la cotisation annuelle 2004
Etat d'avancement des projets
 les écoles forestières
 le site internet forestiersdumonde.org
Elaboration de la charte graphique FDM
Démarche légale pour autorisation de transport d'espèces protégées blessées

En introduction, sous réserve des observations suivantes le compte rendu n°1 du 15 novembre 2003 est approuvé : nécessité de dater la charte déontologique.

1) Approbation du projet de règlement intérieur

Le projet présenté est approuvé, sous réserve de prévoir les conditions de dissolution des représentations locales tant au plan intra-national qu'au plan international. Il prévoira la destination de l'ensemble des biens et le traitement des adhésions locales enregistrées.

2) Adhésion à l'association « Forestiers du monde »

Les adhésions des citoyens suivants sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts :
Eric GAY, Sylvain MATHIEU, Nathalie ROSAND, Christine BEYLI-CABASSY, Nelly OBSTETAR, Françoise DUGAST.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les mêmes valeurs humanistes et environnementales.

3) Création de représentations locales officielles

Au plan intra-national : approbation pour la création de la représentation départementale Nièvre. Cette représentation s'intitule « Forestiers du monde – Nièvre et Morvan » et traitera de la problématique forestière morvandelle. Sylvain MATHIEU est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet de la Nièvre sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde – Nièvre
Sylvain MATHIEU
Le bourg
58430 ARLEUF
France
téléphone-télécopieur : 03 86 78 85 08
adresse électronique : sylvain.mathieu58@wanadoo.fr

Au plan international : approbation pour la création de la représentation Costa-ricaine ; cette représentation s'intitule « Forestiers du monde – Costa rica ». La traduction en langue nationale du pays est « Forestales del mundo ». Eric GAY est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Eric GAY est chargé d'informer les autorités locales de l'existence de cette représentation nationale.

Coordonnées : Forestales del Mundo - Costa Rica
Eric GAY
Apto 64-3100
Santo Domingo – Heredia
COSTA RICA
Amérique Centrale
téléphone – télécopieur : 506 2441074
adresse électronique : velofores@yahoo.fr

4) Recherche des établissements bancaires pour l'hébergement des comptes courants

Une mise en concurrence des établissements bancaires suivants sera réalisée afin d'obtenir les meilleures conditions (dont les frais de gestion) : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Poste, Banque Populaire.

On notera que la Caisse d'Epargne propose un livret « spécial association ». Les fonds bénéficient d'un intérêt égal à celui du livret A ordinaire, les intérêts étant totalement exonérés d'impôts. Le plafond maximal est multiplié par 5 (76500 euros). L'épargne demeure disponible à tout moment. Le compte est ouvert au nom de l'association. La possibilité d'ouvrir un compte chèque écuréuil permet d'effectuer le virement des sommes reçues et le règlement des factures.

5) Désignation d'un trésorier

L'assemblée générale désigne Christine BEYLI-CABASSY à la fonction de trésorière. Elle est habilitée à effectuer l'ensemble des opérations comptables liées à la gestion des fonds de l'association, dispose dès à présent des délégations financières et juridiques nécessaires.

6) Point financier sur les dépenses

A la date du 30 janvier 2004, les dépenses engagées concernent :

- les procédures officielles de déclaration et de publication
- l'assurance des activités de l'association
- l'achat documentaire relatif aux associations
- l'abonnement France télécom pour inscription au répertoire professionnel
- l'achat de timbres pour les correspondances
- les développements et tirages photographiques

Montant des dépenses au 31/01/2004 : 240 Euros TTC.

7) Fixation du montant de la cotisation annuelle 2004

Montant de la cotisation annuelle 2004 : 20 €.

Les cotisations seront payées par chèques libellés à l'ordre de « Forestiers du monde ».

8) Etat d'avancement des projets

Le projet des écoles forestières est évoqué . L'assemblée générale désigne Pierre BEAUDESSON à la fonction de Coordinateur du projet des écoles forestières. Jean-Noël CABASSY est mandaté pour la recherche au nom de « Forestiers du Monde », des subventions, mécénats et partenariats nécessaires au financement du projet complet. Les démarches sont engagées auprès du rectorat et de l'inspection académique de Côte d'Or pour obtenir les agréments « Education nationale » requis

Le projet du site internet est présenté. L'assemblée générale désigne Pascal OBSTETAR à la fonction d'Administrateur général du site. Il est mandaté pour concevoir, développer et protéger le site. Il est chargé de négocier les meilleures prestations pour l'hébergement du site internet. La présentation cartographique des espèces naturelles est débattue. Il nous appartient de créer les rubriques fondamentales du site (exemples : gestion durable des forêts, écoles et forêt, mécénats et partenariats, présentation, adhésion et représentations locales, programme des activités locales, etc.). Il est possible de lancer officiellement le site en quelques minutes !

Fournir vos propositions de rubriques à Pascal OBSTETAR pour le 20 février 2004.

Françoise DUGAST est chargée de la promotion et du bon usage de la langue française. Elle procède, à tout moment, à toutes les corrections syntaxiques, grammaticales et orthographiques des publications de l'association.

9) Elaboration de la charte graphique de l'association

Le projet d'approche symbolique du logo est approuvé sous réserve de rajouter l'idée que FDM apporte un soutien et participe à la protection de la planète et des êtres vivants qu'elle héberge. Cette symbolique sera remise à l'infographiste pour exploitation et proposition de versions avancées. Les mentions « Pour l'information, la prévention, la protection et l'action forestière au profit des sociétés humaines » et « association Loi 1901 » sont dissociées du logo mais participent à l'identification de l'association. Elles apparaîtront sur l'ensemble des supports de l'association.

10) Démarche légale pour autorisation de transport ponctuel d'espèces protégées blessées

Afin d'apporter un concours à la sauvegarde de la faune sauvage protégée blessée, l'association sollicite pour les adhérents volontaires les autorisations légales requises. Une demande est, dès à présent, formulée auprès de la Direction régionale de l'environnement de Bourgogne (DIREN).

11) Actions citoyennes de l'association. Dates à retenir sur vos agendas

dernier week-end de Mars 2004 : extraction d'une épave en forêt communale de Trouhaut avec l'association « Team 4x4 bourgogne ».

Samedi matin 3 avril 2004 : découverte d'*Anoplophora chinensis* et *Anoplophora glabripennis* (coléoptères invasifs chinois) avec l'association Union Entomologique Française (Monique PROST)

Samedi 8 mai 2004 : nettoyage du dépôt de produits inertes de Curtil St Seine avec l'association des cyclotouristes vététistes « les randonneurs dijonnais ».

Samedi matin 5 juin 2004 : découverte du damier du frêne (*Euphydryas maturna*) papillon protégé en voie d'extinction en Bourgogne avec Roland ESSAYAN.

Prochaine réunion fixée au vendredi 26 mars 2004

Site à définir. (Domicile CABASSY, salle municipale de Sombernon ?)

Horaire : 20h00 à 22h00.